



« Mastérisation »

**Le dispositif de formation et de recrutement des professeurs enseignant les sciences  
(école, collège, lycée)**

AVIS DE L'ACADEMIE DES SCIENCES  
26 octobre 2009

L'Académie des sciences demeure attentive aux évolutions en cours, conditionnant l'avenir d'un enseignement qui doit assurer au mieux l'avenir du pays et de sa jeunesse. Elle souhaite se prononcer tout particulièrement sur l'enseignement des sciences et des techniques dont l'impact est majeur pour la formation de l'esprit, la société et le citoyen.

Elle soutient le principe général et nouveau de recrutement des professeurs au niveau master et par concours. S'agissant des futurs professeurs des écoles, ce changement majeur dans leur formation ne fait sens qu'avec un master profondément novateur. Elle appelle donc l'employeur Education nationale et les universités à prendre toute la mesure de cette mission.

Elle croit urgente une bonne lisibilité nationale des masters universitaires qui ouvrent aux métiers de la formation et ne sauraient se limiter à la préparation de concours.

S'agissant des masters :

- suivis par les futurs professeurs de lycée et collège dans les disciplines scientifiques, technologiques et professionnelles, elle rappelle la nécessité de positionner soigneusement cette nouvelle voie « formation » par rapport à celles conduisant à la recherche (ex-DEA) ou à d'autres finalités professionnelles (ex-DESS). Elle souligne l'importance d'y assurer une initiation à la recherche.
- suivis par les futurs candidats au professorat des écoles. Il est indispensable de faire précéder ces masters de licences pluridisciplinaires de qualité, équilibrant sciences et humanités. L'Académie rappelle la nécessité d'en assurer des débouchés qui ne se limitent pas à ce métier et qui renforcent l'exigence de pluridisciplinarité et de formation généraliste.

Elle apporte son soutien au **maintien des concours d'agrégation** du second degré comme voie de formation de professeurs. Une solide composante de pratique de la recherche au niveau M2, incluse dans la préparation du concours, est nécessaire pour renforcer les compétences des professeurs agrégés.

Elle souhaite la mise en place d'un **dispositif contractuel d'allocataire dès la licence (L2)**. Par l'arrivée de jeunes de bon niveau, attirés par l'enseignement mais que dissuade la longueur des études, ce dispositif permettra d'élargir le vivier de recrutement des futurs professeurs, notamment de lycées et collèges, d'aider à la promotion sociale et à l'accroissement de la diversité.

Néanmoins, l'Académie observe que le choix, actuellement fait, d'une concentration des concours sur la seconde année de master (M2) pose de grandes difficultés. Elle souligne avec insistance qu'**une admissibilité au plus tard en fin de première année (M1)** peut seule permettre :

- une réelle utilisation de l'année M2 quant à ses contenus universitaires, professionnalisants et de recherche, pour que soit délivré un véritable master reconnu au niveau européen ;
- une gestion possible des flux de candidats, surtout pour le professorat des écoles, et l'organisation des voies de diversification pour les étudiants non-admissibles ;
- une organisation et gestion des stages de master effectués dans les établissements scolaires pendant cette année M2.

Concernant les **épreuves de concours** et s'agissant spécifiquement des sciences, elle rappelle les orientations qu'il conviendra de privilégier :

- pour **les concours des professeurs des lycées et collèges** :

- les compétences expérimentales (en sciences expérimentales et d'observation) ;
- la capacité de mise en cohérence des savoirs disciplinaires spécialisés ;
- une épreuve sur dossier, préparé dans le cadre du master, à commenter devant le jury de concours. Ce dossier devra relater un stage effectué en établissement scolaire, ou bien dans un laboratoire de recherche, ou encore faisant état d'une autre expérience professionnalisante (en entreprise par exemple) ;
- la connaissance des notions fondamentales de l'informatique et du monde numérique ;
- le lien des savoirs disciplinaires avec l'épistémologie et l'histoire des sciences.

- pour **le concours de professeurs des écoles** :

- un équilibre entre mathématiques d'une part, sciences expérimentales et d'observation d'autre part ;
- un lien maintenu et explicite entre ces deux composantes ;

- pour l'ensemble :

- une souplesse permettant la réussite du concours à des candidats issus d'autres voies de formation en master.

- pour **l'agrégation**, l'Académie souhaite qu'un dispositif, éventuellement dérogatoire, permette aux meilleurs étudiants de présenter ce concours avant l'obtention du diplôme de master. Elle souhaite également que soient maintenues toutes les facilités et possibilités qui permettent la préparation d'un doctorat après un succès à l'agrégation.

Concernant le **recrutement des professeurs de lycée professionnel**, elle demande que soit facilité l'accès de candidats issus des métiers correspondants.

\*\*\*